



GRUPE DE TRAVAIL AÉROMARITIME sous-groupe fonctions transverses du 23 septembre 2021 COMPTE-RENDU

L'USD-FO était représentée par : Claire DENIS, Agnès ORANGE, Fabien BARBECOT-LORENZONI
Président du GT : M. BOILLOT (Directeur DNGCD)

Ce qu'il faut retenir

Le groupe de travail consacré aux fonctions transverses de la DNGCD s'est tenu à l'État-major du Havre le 23 septembre 2021. Pour rappel, ce GT s'inscrit dans un cycle de réflexions, lancé au début de l'été, destinées à répondre à l'évolution des missions de la Garde-Côtes et à poser un cadre rénové de l'exercice des fonctions et responsabilités de ses agents. **Les débats se poursuivront plus en avant** et prendront en compte le retour des différentes OS, conformément aux annonces faites par M. BOILLOT, directeur de la DNGCD.

⇒ **Eu égard à la longueur et à l'hétérogénéité des débats qui ont nourri ce GT, l'USD-FO vous propose un compte-rendu qui se veut succinct : il retrace l'avis de notre organisation syndicale quant aux propositions de l'administration sur l'avenir des professions sus-citées.**

Une seule et unique fiche de travail a été proposée à l'étude des OS en amont du GT Fonctions Transverses ; ce qui n'a pas manqué de les questionner. Si la situation des opérateurs des CODM métropolitains et du CODMT antillais a bel et bien été abordée durant ce GT, l'administration n'avait visiblement pas prévu d'aborder celle des agents des différents États-majors (Le Havre, Nantes, Marseille, Fort-de-France). L'USD-FO s'est donc fendu d'une déclaration liminaire – jointe à ce CR – dans laquelle elle interpelle l'administration sur les conditions de travail et le bien-être au travail des agents sus-cités.

Fiche 1. : Valorisation de l'activité des personnels évoluant en CODM

*** propositions de l'administration présentées en GT (cf. pj) ***

L'administration a souligné l'impérieuse nécessité de travailler à l'harmonisation fonctionnelle des structures CODM : ce travail a été initié sous l'égide de M. FAYOLLET. Il est convenu que l'administration fasse part de ces travaux aux OS une fois qu'ils seront aboutis. Pour M. BOILLOT, le CODM est un maillon essentiel de la garde-côtes douanière dont il fait la cohérence et donc la force aux yeux de nos partenaires de l'AEM. Cette structure est amenée à évoluer afin de s'adapter aux réalités opérationnelles de la DNGCD ; et d'ainsi aller plus loin dans notre capacité d'analyse. Les agents du CODM devront, eux aussi, faire l'objet d'une réflexion rénovée : il convient de définir, plus en avant, leur parcours et la formation interne dont ils doivent pouvoir bénéficier. L'administration souhaite également pouvoir mettre en place un système de validation de ce niveau d'expertise.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

La Direction Générale s'est dite prête à « prendre en compte la spécificité et les compétences particulières de ces opérateurs et de redéployer les primes des agents CLI en CODM » ; arguant du fait que ce redéploiement serait facile à mettre en place puisque le support indemnitaire existe déjà. L'administration a toutefois précisé que cette prime, si elle était mise en place, serait subordonnée par un niveau attendu des opérateurs qu'il reste à formaliser.

L'USD-FO a salué cette avancée et confirmé toute l'importance qu'elle accorde à la formation. Pour l'USD-FO, il s'agit là d'un pilier fondamental : il convient donc de mettre en place un plan de formation harmonisé pour les opérateurs des CODM de la DNGCD qui prenne en compte la diversité des profils des opérateurs (primo-arrivants / ex-agents CLI) ou encore la nécessaire inter-opérabilité des façades de la DNGCD. L'USD-FO a également questionné l'administration quant à :

- l'articulation du CODMT antillais avec les DI terrestres
- le format et le contenu des formations des opérateurs
- les entités en charge des dites formations

Quelques éléments de réponse ont été apportés par l'administration :

- Formation :
 - il convient de construire une formation harmonisée qui prenne en compte les spécificités des façades
 - les rumeurs relatives à l'absorption du CLI Guyane par le CODMT antillais ne sont pas formalisées. Si cela devait être le cas, le parcours de formation des agents du CODMT de FDF pourrait être construit différemment. Le CODM n'en demeure pas moins un outil qui répond avant tout aux besoins de la garde-côtes.
- Prime :
 - les collègues des CODM actuellement en place toucheront la prime concédée par la DG tandis que les collègues nouvellement affectés ne la toucheront qu'une fois formés
 - les agents qui perçoivent actuellement l'ACF opérateur radio ne toucheront pas la prime évoquée supra
 - les agents en poste au CODM et qui ne perçoivent que l'ACF SU classique toucheront, en sus, la prime évoquée supra
 - le montant de la prime proposée s'élèverait à 60 euros

Une fois les débats relatifs aux agents du CODM terminés, l'USD-FO a tenu à attirer l'attention du directeur de la DNGCD sur la nécessité de :

- améliorer l'organisation des SGCD et leur articulation avec l'État-major
- concéder à ces personnels une indemnité à la hauteur des enjeux d'un SCN. L'USD-FO a souligné sa crainte de voir les fonctions supports endosser le rôle des grandes oubliées de ce GT aéromaritime. L'attractivité de l'État-Major est un enjeu capital pour l'avenir de la DNGCD, d'autant que la construction des parcours de carrière des spécialistes de l'aéromaritime implique, pour ces personnels, d'y faire escale
- rectifier les iniquités dans le versement de la prime de responsabilité d'encadrement des secrétaires généraux
- mettre en place un système de récupération d'heures juste afin que ces personnels ne voient pas leurs heures d'avance écartées au-delà des 12 heures d'avance
- œuvrer à la reconnaissance du travail des personnels, notamment par les promotions
- mettre en place un programme de formation des personnels des fonctions support, conformément aux besoins exprimés
- créer des parcours de carrière adaptés aux personnels des fonctions support de la DNGCD, sous peine de voir de précieuses compétences quitter ses rangs
- travailler à l'amélioration de la communication interne à la DNGCD ; ce point fait cruellement défaut et nourrit, pour partie, un sentiment d'exclusion / de non-considération chez certains agents